

## Tir amical des Comités romands des tireurs vétérans

### Règlement du tir

#### 1. Organisation

Chaque association cantonale faisant partie du giron organise cette manifestation à tour de rôle. Lors de la réunion des présidents qui a lieu le jour du tir, il convient de définir la date du prochain tir, ainsi que l'association qui l'organisera. Un tournus existe (selon l'ordre des drapeaux ci-dessus). En principe, ces joutes amicales ont lieu le dernier jeudi du mois d'août. Elles doivent être annoncées aux associations avant les vacances d'été.

#### 2. Participation

Ce tir est ouvert à tous les membres des comités romands. Chaque association est libre d'inscrire des invités ayant fait partie de son comité. Tout tireur peut participer aux 2 distances.

#### 3. Composition des groupes

- a) 4 tireurs à 300m et 3 tireurs à 25m.
- b) Seuls les membres des comités en fonction et les présidents d'honneur entrent dans la composition des groupes.
- c) Les groupes sont constitués par l'addition des meilleurs résultats des tireurs classés selon le point b.

En cas d'égalité, on départage :

- d) Les meilleurs résultats individuels tirés.
- e) L'âge du groupe le plus élevé.

#### 4. Distances, armes et catégories et munitions

**300m** armes de sport (cat. A), armes d'ordonnance (cat. D)

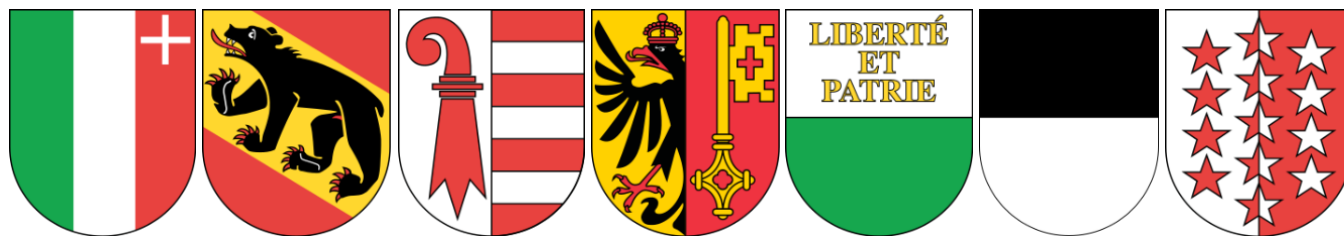
**25m** pistolet de sport PPA/PPC (cat. D), pistolet d'ordonnance PO (cat. E)

Tous les tireurs apportent leur munitions.

#### 5. Programme de tir

**300m** cible A10 : 5 coups d'essais obligatoires  
10 coups, coup par coup  
5 coups en série, sans limite de temps

**25m** cible ISSF 5 à 10 : 5 coups d'essais obligatoires  
4 séries de 5 coups en 40 secondes chacune



## Tir amical des Comités romands des tireurs vétérans

### 6. Bonifications d'armes

**300m**                    cat. A : 0 pts  
                                  cat. D : 2 pts

**25m**                     cat. D : 0 pts  
                                  cat. E : 2 pts

### 7. Bonifications d'âge

**300m & 25 m**            V : 0 pts  
                                  SV : 1 pts  
                                  VH : 2 pts

### 8. Classement individuel

**300m**            a) le résultat du tireur, y compris les bonifications  
                          b) le coup profond de la série de 5 coups  
                          c) la date de naissance complète, l'aîné l'emporte

**25m**                a) le résultat du tireur y compris les bonifications  
                          b) la dernière série de 5 coups  
                          c) la date de naissance complète, l'aîné l'emporte

### 9. Remise de prix en nature

**Groupes :** un prix en nature d'une valeur minimale de CHF 100.- récompensera le premier groupe de 300m, ainsi que le premier groupe à 25m.

Le dernier groupe à 300m reçoit la lanterne rouge pour une année.

**Individuel :** un prix en nature d'une valeur minimale de CHF 25.- récompensera le premier tireur individuel des disciplines 300m, 25m et combiné.

Un tireur ne peut toucher qu'un prix en individuel, dans l'ordre, 300 mètres, 25 mètres et combiné.